



COMPTE RENDU CTL DU 19/11/2014

Le 19/11/2014 a eu lieu le CTL;
Aucune déclaration liminaire des OS n'a été remise à MME RECOR

ORDRE DU JOUR :

1 - Approbation du PV du CTL DU 13/06/2014 (formation professionnelle- activité 2013 de la DRFiP- caisse commune à Beaune- modification des horaires de la trésorerie de Nuits St Georges-installation immobilière du PRS)

2 – Déploiement du service facturier pour les dépenses de la Préfecture (pour avis)

3- ponts naturels 2015 (pour avis)

4- questions diverses

LE PV a été approuvé à l'unanimité

Déploiement du service facturier pour les dépenses de la préfecture

Le ministère de l'Intérieur a engagé une profonde réorganisation de ses plateformes Chorus qui conduit à leur régionalisation commencée en 2014 et qui s'achèvera en 2015. Ces plateformes régionalisées auront pour interlocuteurs comptables, les directions régionales des Finances publiques de leur site d'implantation.

Le ministère de l'Intérieur et le ministère des Finances et Comptes Publics ont souhaité, d'un commun accord, que cette opération soit accompagnée par le déploiement progressif d'une gestion en mode facturier (SFACT) de leurs dépenses de commande publique. **Le déploiement de ces SFACT doit permettre d'assurer un paiement plus rapide des fournisseurs et d'améliorer la qualité et la fiabilité de toute la chaîne de la dépense.**

Un dispositif d'accompagnement a été mis en place par les administrations centrales, notamment un transfert budgétaire d'emplois qui peut donner lieu à des accueils en détachement d'agents affectés en préfectures vers les SFACT.

A compter du 1er janvier 2015, l'ensemble des dépenses des préfectures de la région a vocation à rejoindre la plateforme Chorus de la Côte-d'Or. La DRFiP 21 devient ainsi le seul comptable assignataire de la région .

Dans le même temps, la préfecture de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or passera en mode facturier. L'ensemble des factures des fournisseurs de l'État pour le Ministère de l'Intérieur seront adressées à la DRFiP 21, pour la région Bourgogne, pour traitement dans l'application CHORUS (contrôle, rapprochement facture, engagement juridique et service fait).

Les charges transférées et les emplois s'établissent comme suit :

Nombre de DP traitées au 31/12/2013 par le SFACT	41 943
Nombre d'agents au Sfact actuellement (enquête SAGERFiP)	9,16
Ratio DRFiP 21	4 579
Nombre de DP transférées par la plateforme Préfecture au 01/01/15	8 536
Besoins de la DRFiP 21 en emplois (8 536/4 579)	1,86

Le paiement de ces factures est actuellement assuré par le service de la Dépense de la DRIPF et cela jusqu'au 31/12/2014 puis le SFACT prendra le relais et un service CSP au sein de la préfecture créera les bons de commande correspondants à ces dépenses. Ces bons de commande seront envoyés aux fournisseurs qui établiront ensuite leurs factures et les adresseront au SFACT directement pour leur mise en paiement.

La DRFiP 21 bénéficiera du **transfert d'un emploi en provenance du Ministère de l'Intérieur** au titre du déploiement des SFACT pour les dépenses des préfectures au 1er janvier 2015.

S'agissant de ce recrutement par voie de détachement, une fiche de poste destinée aux agents affectés en préfecture a été diffusée le 4 juillet dernier.

Il est précisé que deux candidatures ont été reçues et des entretiens se sont déroulés en septembre dernier.

Une candidature a été retenue et d'ores et déjà transmise à l'administration centrale pour validation. Cependant cette personne devra suivre des stages de formation, notamment CHORUS.

Ce transfert a vocation à être complété dans le cadre de transferts internes DGFIP à hauteur d'un emploi.

Il y aura donc création d'un poste à la DGFIP au SFACT à pourvoir au mouvement du 01/09/2015.

Pendant 9 mois , l'équipe ne sera pas au complet mais elle pourra bénéficier de l'aide apportée par l'équipe de renfort si le besoin s'en fait ressentir.

La dématérialisation des factures va s'accélérer en 2015 et les années suivantes; à partir de 2017, les fournisseurs devront tous envoyer leurs factures dématérialisées. Cependant, cette dématérialisation dépendra des services CSP qui indiqueront sur les bons de commande que les factures doivent être envoyées par dématérialisation.

Le SFACT dépendra de deux CSP, l'un du bloc 3 pour les dépenses de la DRFiP 21 , des DDFIP 58,89, et 71, de la DIRECCTE et de ses UT 21, 58,89,71, de la DRJSCS, de la DRAC et l'autre du bloc 1 pour les préfectures.

Le SFACT a vocation à prendre de l'ampleur dans les années à venir; c'est pour cela que la Direction envisage de transférer le SFACT dans les bureaux du CSP qui sont plus spacieux et le CSP dans les bureaux du SFACT.

Mme RECOR indique qu'en 2016, LA JUSTICE (la protection judiciaire de la jeunesse et les services pénitenciers) devrait basculer en mode facturier; ses factures seront traitées par le SFACT

VOTE : ABSTENTION DE TOUTES LES OS

Ponts naturels 2015

Pour l'année 2015, il est envisagé de fermer les services en Côte d'Or :

- le vendredi 2 janvier;
- le lundi 13 juillet.

La CGT a demandé pourquoi le vendredi 15 mai, correspondant au pont de l'ascension, n'est pas prévu par la Direction alors que la plupart des collègues souhaiteraient que ce jour ne soit pas travaillé.

Mme RECOR a indiqué que le 15 mai est intégré pendant la période de la campagne d'impôt sur le revenu et correspond également à la date d'échéance du deuxième tiers; donc deux raisons de ne pas l'accorder afin d'assurer correctement nos missions de service public.

Pour les ponts naturels, les collègues peuvent poser: soit un jour de congé annuel 2014 ou 2015, soit un jour de récupération d'horaires variables, ou un jour de RTT ou encore un jour du compte épargne temps.

Les 5 jours 2014 reportables sur 2015 sont à prendre avant la fin des vacances de printemps soit le 08 mai 2015.

VOTE : ABSTENTION DE TOUTES LES OS

QUESTIONS DIVERSES EMANANTS DE LA DIRECTION

1- LA DEMATERIALISATION

100% des budgets des collectivités locales seront dématérialisés au 31/12/2014 soit + de 2900 budgets pour la COTE D OR, qui est le 2ème département de France en nombre de budgets après le Pas de Calais.

actuellement 72%des budgets ont déjà basculés.

Tous les postes comptables sont ou seront équipés de doubles écrans.

Mme RECOR remercie tous les personnels impactés par la dématérialisation qui a demandé beaucoup d'efforts et de travail.

2- LA I-FORMATION

Le plan de formation pour 2015 n'est pas encore connu à ce jour.

Mais l'administration indique qu'un plan de déploiement de la I-formation sera développé rapidement car la formation professionnelle va utiliser des supports numériques de plus en plus.

Un GT (groupe de travail) crée en 2014 sur ce sujet a défini les conditions matérielles requises par ce déploiement (création d'une charte).

Le but est de limiter les contraintes liées aux déplacements afin d'assister aux formations.

La I-FORMATION cible les formations de courtes durées en lien avec les pré-requis et celles visant la validation de certains acquis à l'issue des stages présentiels.

La charte de la I-formation rappelle le cadre de l' I-formation, ses objectifs, les acteurs, les aspects logistiques et matériels.

Elle permet de surmonter les contraintes de temps ou d'éloignement des agents pour suivre une formation.

Elle rappelle à l'administration ses engagements à mettre à disposition des agents des ordinateurs connectés sur des lieux de regroupement situés à moins de 30km de la résidence des collègues.

Elle indique le rôle de l'ENFIP qui doit veiller à fournir des outils interactifs, variés, des supports de I-FORMATION modulables adaptables.

La charte cible la création de I-tuteurs (permanents des écoles de formation ou intervenants du réseau); elle veille à l'engagement de l'encadrement pour exercer une sensibilisation de proximité sur les agents (questions-réponses sur « la foire aux questions »).

21 POSTES INFORMATIQUES sont prévus en Cote d'Or (en plus des salles informatiques de la formation professionnelle) pour assurer ces I-formations.

M VILLIER indique que ces I-formations sont complémentaires aux stages présentiels; elles n'ont pas lieu de les substituer .

3- REVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Des réunions vont avoir lieu entre les représentants du Conseil Général, des collectivités locales, des entreprises pour définir les modalités de la révision foncière .

Une grande collecte de baux a été réalisée pour permettre à la commission de statuer afin d'adapter la valeur des locaux en fonction d'une grille tarifaire.

Cette grille tarifaire se décline en 6 secteurs regroupant 38 catégories de locaux.

L'objectif est de prévoir tous les ans les modifications de la grille tarifaire, de la sectorisation.

La commission doit avoir terminer ses travaux le 17/01/2015 puis elle doit les présenter au CCID.

4- LES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Une circulaire de l'Administration Centrale du 22/10/2014 remet en cause les horaires d'ouverture au public afin de les fiabiliser, de les améliorer et de les harmoniser, tout en gardant un équilibre entre les missions de service public et le bien être au travail des personnels.

Suite à cette circulaire, notre Direction a établi une note locale en date du 12/11/2014, dans laquelle elle propose deux schémas d'amplitude horaires.

Une consultation préalable des personnels est en cours sur ces deux modules, jusqu'au 26 novembre 2014.

Les Chefs de Services doivent réunir leurs agents afin d'en discuter et devront faire remonter à la Direction ce qui sera retenu à la majorité.

Un groupe de travail réunissant les chefs d'unités et les agents d'accueil se tiendra le 8 et 9 décembre 2014 .

Par la suite, notre Direction définira le schéma qui sera présenté en CT début 2015 pour mise en place au 01 avril 2015.

Ce projet devra également être soumis au CHS CT.

Questions diverses de la CGT

QU'EN EST IL DU PLAN TRIENNAL prévu par la direction pour la COTE d'OR:

Mme RECOR répond que pour l'instant elle n'a pas d'information à nous donner car elle même n'aurait aucune nouvelle de la centrale.

CICE: à notre question concernant le montant de la CICE en COTE d'OR et combien d'entreprises en auraient bénéficié:

Mme RECOR s'étonne que l'on se pose ce genre de question et rétorque que les personnes qui posent ce genre de question n'ont qu'à s'adresser à leurs chefs de service pour avoir ces informations.

POUR LES PANNEAUX SYNDICAUX :

Afin que les panneaux syndicaux situés place de la banque soit réservés uniquement aux organisations syndicales, la CGT a demandé qu'il soit installé un panneau spécifique à la MGEFI et aux annonces personnelles des collègues. **M MERTZWEILLER a répondu favorablement à notre demande.**

Suite à la manifestation des paysans, ayant entraîné la fermeture du parking de la Boudronnée et bloqué des collègues garant uniquement leurs véhicules sur ce site:

M MERTZWEILLER est désolé d'avoir oublié de prévenir l'ensemble des agents pouvant utiliser ce parking.

ACCOMPAGNEMENT DES COLLEGUES DEMANDANT LEUR RETRAITE:

Les collègues des RH ne gèrent pas les départs en retraite; elles essaient de répondre au mieux aux questions des agents sur ce sujet. En effet, le service des RH est en compétence partagée avec le service des retraites de l'État situé à Nantes.

Si le service RH de la DRFiP 21 ne peut pas répondre à vos questions, **il convient de se mettre en rapport avec le service des retraites de l'État SRE de Nantes; une consultation internet est possible sur ULYSSE (ULYSSE----> les agents -----> vie de l'agent-----> RETRAITE)**

M VILLIER rappelle que le service RH ne peut pas répondre à vos questions sur le montant des pensions que vous percevrez, la date de votre départ en retraite etc..... car il n'est pas en possession de tous les éléments leur permettant de vous répondre avec exactitude.

Par contre, si vous souhaitez être reçu par les collègues des RH pour étudier vos dossiers, cela ne pose aucun problème.